



QUÉBEC SOMMET 2016 INTERNATIONAL DES COOPÉRATIVES

11 AU 13 OCTOBRE

LE POUVOIR D'AGIR DES COOPÉRATIVES

DÉCLARATION (PRÉLIMINAIRE)

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2012 « Année internationale des coopératives » et a invité le monde à jeter un regard nouveau sur les coopératives et les mutuelles. La même année, Québec (Canada) était l'hôte du premier Sommet international des coopératives. La déclaration finale de cette rencontre sans précédent de même que la mise en œuvre du Plan d'action pour une décennie coopérative de l'Alliance Coopérative Internationale ont affirmé l'importance du mouvement coopératif et mutualiste dans le monde.

En 2014, lors de la seconde édition du Sommet international des coopératives, le mouvement coopératif et mutualiste s'est donné comme objectif de démontrer la capacité d'innovation et d'adaptation des coopératives. À la lumière des discussions tenues lors de l'événement, les participants ont souhaité favoriser l'émergence de coopératives innovantes, plus nombreuses et plus fortes. L'objectif était que les coopératives se mobilisent pour assurer la sécurité alimentaire, poursuivent leur rôle de créateurs de richesse et d'emplois et intensifient leurs actions pour favoriser l'accès aux soins et aux services de santé et aux services financiers pour toutes les populations en plus de continuer à soutenir le développement durable.

En 2016, les entreprises coopératives réunies à Québec ont réfléchi sur la capacité d'agir des coopératives sur le plan social, environnemental et économique. Dans la foulée de l'adoption par l'ONU des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, les coopératives et les mutuelles reconnaissent être un levier de taille pour appuyer la mise en place de stratégies de développement durable et résoudre les grands enjeux mondiaux.

HÔTES |



Déclaration préliminaire

En lien avec l'objectif 17 du programme de développement durable adopté par l'ONU, qui encourage des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin d'assurer un développement durable réussi, les coopératives constatent également leur devoir de contribuer à la mise en place de solutions.

Les coopératives soulignent également le rôle central des jeunes et des femmes dans l'atteinte des objectifs de développement durable et sont conscients des défis à venir afin que ces deux groupes puissent devenir des partenaires à part entière dans la réalisation de ces objectifs. Les coopératives s'engagent à donner de l'importance à la participation active des jeunes et des femmes dans les processus de prise de décisions. Les femmes et les jeunes doivent être mobilisés afin d'être des agents de changement.

Représentant plus de 2,6 millions d'entreprises, plus de 1,3 milliards de membres et près de 15% de l'économie mondiale, les entreprises coopératives constituent le premier groupe d'entreprises mondial à avoir pris position en soutien aux Objectifs de développement durable de l'ONU. Les coopératives réaffirment être en mesure, de par leur nature et leurs valeurs coopératives, de concrétiser les engagements de l'organisation en faveur du développement durable au bénéfice de tous.

Plus pertinent que jamais, le modèle d'affaires coopératif répond aux nouvelles attentes des consommateurs qui demandent des entreprises plus responsables socialement et économiquement et qui soutiennent un développement durable. Le Sommet contribue à renforcer ces entreprises coopératives en forgeant des alliances, en fournissant aux gestionnaires de nombreux outils, en développant de nouveaux marchés et en favorisant la croissance et le développement du modèle coopératif dans un monde économique et financier de plus en plus compétitif et en perpétuel changement.

Convaincu de l'importance du modèle d'affaires coopératif dans l'atteinte des objectifs de développement durable, le Mouvement coopératif se donne des objectifs afin de favoriser sa croissance et le rayonnement des entreprises qui le constituent. D'ici 2030, le Mouvement coopératif souhaite représenter :

- 2 milliards de membres
- 4 millions d'entreprises
- 20% de l'économie mondiale

Les coopératives réunies au Sommet international des coopératives 2016, conscientes des efforts colossaux à faire pour atteindre les Objectifs de développement durable de l'ONU et convaincues de leur rôle central en la matière, ont identifié 5 champs d'action où leur pouvoir d'agir pourra être mis à profit.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Considérant que la sécurité alimentaire suppose l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante permettant à chacun d'être actif et de vivre en santé.

Considérant que, malgré les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies dans les régions en développement, le nombre de personnes sous-alimentées à l'échelle mondiale demeure très préoccupant, s'élevant à 795 millions.

Considérant que d'ici le milieu du présent siècle, la population mondiale aura atteint 9 milliards de personnes et que, pour nourrir tous ces gens, la production agricole devra s'accroître de 60 %.

Considérant qu'une foule de phénomènes dont l'urbanisation, les changements climatiques, les conflits armés, la spéculation et les catastrophes naturelles peuvent compromettre la sécurité alimentaire, l'éradication de la faim et la réduction de la pauvreté.

Considérant que les coopératives contribuent directement à l'atteinte de l'objectif 2 (Faim zéro), ainsi que des objectifs 1 (Pas de pauvreté) et 3 (Bonne santé et bien-être) de l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU.

Les coopératives s'engagent à appuyer la sécurité alimentaire mondiale en :

- Devenant un outil indispensable pour organiser et mettre en marché la production agricole
- Améliorant la productivité et la durabilité des exploitations agricoles familiales ou de petite taille
- Facilitant l'accès aux terres agricoles et à l'eau, ainsi que le maintien de la propriété locale
- Améliorant l'accès des petits exploitants agricoles aux instruments essentiels que sont les marchés, l'énergie, les services financiers, l'information, les connaissances et les technologies
- Favorisant la relève générationnelle du secteur agricole, notamment par l'appui à l'établissement des jeunes
- Faisant entendre la voix des petits exploitants agricoles par les gouvernements afin que ceux-ci adoptent et mettent en œuvre des politiques efficaces
- Supportant le rôle des femmes dans la production agricole, en facilitant leur formation et leur accès à l'information et aux technologies
- Aidant à mitiger les impacts de l'insécurité alimentaire sur les jeunes, en particulier l'augmentation du prix des denrées et la perte de récoltes

EMPLOI

Considérant que plus de 200 millions de personnes sont au chômage en 2016 et que ce nombre devrait continuer à croître au cours des prochaines années.

Considérant que les jeunes, et particulièrement les jeunes femmes, sont surreprésentés parmi les chômeurs et que près de 30 pourcent des jeunes n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études ni formation.

Considérant que l'emploi vulnérable se répand à la fois dans les pays émergents, les pays en développement et les pays développés et que le nombre de travailleurs occupant un emploi vulnérable se chiffre actuellement à 1,44 milliard.

Considérant que les inégalités de revenu ne cessent de s'accroître, même dans les économies avancées.

Considérant que les coopératives représentent plus de 250 millions d'emplois et jouent un rôle important à titre de créateurs d'emplois de qualité.

Considérant que les coopératives contribuent directement à l'atteinte de l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), ainsi que des objectifs 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes), et 10 (Inégalités réduites) de l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU.

Les coopératives s'engagent à contribuer à une meilleure situation mondiale de l'emploi en :

- Encourageant l'entrepreneuriat, notamment auprès des jeunes et des femmes
- Facilitant l'émergence et le développement des petites et moyennes entreprises
- Faisant la promotion et offrant des emplois qui assurent une qualité de vie convenable
- Favorisant l'éducation, la formation et le développement des compétences chez les jeunes
- Permettant aux plus démunis, notamment aux femmes, d'avoir accès à des emplois décents y compris l'auto-emploi, afin de pouvoir accumuler du patrimoine et d'avoir un impact sur les décisions liées à la croissance et au développement économiques.

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Considérant que la santé compte parmi les droits fondamentaux de tout être humain.

Considérant que 400 millions de personnes n'ont pas accès à des services de santé essentiels et que 6% des habitants des pays à revenu faible ou intermédiaire vivent dans l'extrême pauvreté en raison de leurs dépenses de santé.

Considérant que l'amélioration de la santé et du bien-être repose en grande partie sur les efforts visant à implanter la couverture sanitaire universelle, mais que plusieurs pays en sont toujours privés.

Considérant que même dans les pays développés les personnes n'ont parfois pas accès aux soins de santé et aux services sociaux pour différentes raisons, dont une mauvaise répartition géographique des médecins et des centres de soins et services au détriment des régions isolées ou des zones urbaines défavorisées.

Considérant que, dans plusieurs pays, la croissance ou encore le vieillissement de la population compliquent l'accès aux services de santé.

Considérant que les coopératives et les mutuelles sont en mesure de mettre en œuvre des solutions pratiques et originales pour relever plusieurs défis liés à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux.

Considérant que les coopératives contribuent directement à l'atteinte de l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), ainsi que des objectifs 1 (Pas de pauvreté) et 10 (Inégalités réduites) de l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU.

Les coopératives s'engagent à contribuer à un meilleur accès aux soins de santé et services sociaux en :

- Protégeant les personnes contre les risques financiers liés aux soins de santé et services sociaux, incluant l'achat des médicaments
- Améliorant la répartition géographique des soins de santé et de services sociaux au bénéfice des régions éloignées et des zones urbaines défavorisées
- Rendant disponible la gamme complète de soins de santé et de services sociaux pour les populations vulnérables et marginalisées
- Permettant aux communautés de prendre en charge la prévention, les soins de santé et les services sociaux dont elles ont besoin et de développer une approche intégrée centrée sur la personne
- Favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et en perte d'autonomie
- Travaillant avec les gouvernements et en soutenant les partenaires non-gouvernementaux pour améliorer les services de santé accessibles aux femmes et aux filles, souvent privées des soins les plus élémentaires et particulièrement à risque

PAUVRETÉ ET INCLUSION FINANCIÈRE

Considérant que plus de 2 milliards d'adultes n'ont pas accès à des services financiers.

Considérant que l'inclusion financière est un facteur clé dans la lutte contre la pauvreté.

Considérant que l'accès aux produits d'épargne a des retombées du point de vue de l'autonomisation des femmes, de l'investissement productif, de la consommation, de l'amélioration de la productivité et des revenus.

Considérant que l'accès à un compte courant peut constituer un tremplin permettant aux personnes de devenir les maîtres d'œuvre de leur développement.

Considérant que les coopératives financières sont de véritables moteurs d'inclusion financière.

Considérant que les coopératives peuvent apporter des solutions efficaces aux défis que soulèvent la pauvreté et l'inclusion financière et contribuer directement à l'atteinte des objectifs 1 (Pas de pauvreté), 4 (Éducation de qualité), 8 (Travail décent et croissance économique) et 10 (Inégalités réduites) de l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU.

Les coopératives s'engagent à contribuer à un meilleur accès aux services financiers et à favoriser l'inclusion financières en :

- Renforçant les coopératives financières afin qu'elles puissent offrir des services financiers sûrs et abordables
- Utilisant la technologie pour offrir des services financiers aux populations exclues géographiquement, économiquement ou socialement
- Faisant la promotion de l'émancipation économique par des petits prêts aux personnes et collectivités à faible revenu
- Favorisant l'épargne et l'éducation financière des personnes et des collectivités
- Permettant aux personnes à faible revenu et à leur famille d'améliorer leur sécurité financière
- Contribuant à l'autonomisation des femmes en facilitant leur accès au financement, à la formation et au développement de connaissances et des habiletés.
- Permettant aux jeunes d'avoir accès à des opportunités, aux technologies et à l'éducation afin d'améliorer leur impact politique, social, démocratique et économique

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Considérant que les changements climatiques constituent une grande menace pour l'avenir des sociétés et des systèmes biologiques de la planète.

Considérant que l'atmosphère se réchauffe en raison des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine et que cela entraîne une élévation une augmentation du nombre de catastrophes naturelles qui menacent entre autres la production alimentaire.

Considérant qu'il est urgent de réduire considérablement les émissions de gaz à effets de serre pour limiter le réchauffement de la planète.

Considérant que d'énormes efforts devront être faits afin d'atteindre l'objectif fixé par l'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015 à l'issue de la COP21, qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter cette élévation à 1,5 °C.

Considérant que les coopératives sont en mesure d'aider à relever plusieurs défis liés à l'atteinte de l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ainsi que des objectifs 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 11 (Villes et communautés durables), et 12

(Consommation et production responsables) de l'Agenda 2030 du développement durable de l'ONU.

Les coopératives s'engagent à contribuer au développement durable et à agir afin de limiter le réchauffement climatique en :

- Sensibilisant la population et les entreprises aux impacts des gaz à effets de serre sur le climat et en favorisant le renforcement d'une culture de développement durable
- S'engageant dans la réalisation et le financement de projets verts visant les énergies renouvelables
- Soutenant le développement et l'application de mesures d'efficacité énergétique
- Protégeant les populations contre les risques de catastrophes naturelles associés aux changements climatiques
- Préservant les écosystèmes et la biodiversité, notamment en mettant de l'avant une gestion durable des forêts et une agriculture intelligente
- Faisant la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la mitigation et l'adaptation aux changements climatiques afin d'atteindre un développement durable équitable et inclusif. Les femmes doivent pouvoir être entendues à tous les niveaux de la prise de décision, du niveau familial jusqu'au politique.
- Appuyant les jeunes afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la protection de l'environnement et la recherche de solutions innovantes aux changements climatiques.

LE POUVOIR D'AGIR DES COOPÉRATIVES

Le pouvoir d'agir des coopératives est vaste et s'étend sur la majorité des secteurs visés par les objectifs de développement durable. Le Mouvement coopératif mondial s'engage d'ailleurs à animer la Plateforme 2030 afin de contribuer concrètement à la mise en place de solutions à l'échelle mondiale.

Dans un contexte marqué par la résurgence du protectionnisme, la fermeture des frontières, le désabusement des individus autant que par la poursuite de la mondialisation, une connectivité jamais vue dans l'histoire de l'humanité et la montée de l'économie collaborative et circulaire, le modèle coopératif constitue plus que jamais une réponse aux défis qui se posent et aux occasions qui se présentent. En s'engageant envers les objectifs de développement durable de l'ONU et en se donnant des objectifs de croissance pour 2030, le Mouvement coopératif mondial démontre et exerce tout son savoir-faire et son pouvoir d'agir.